

FERC SUP CGT
Case 544
263 rue de Paris
93515 MONTREUIL cedex
tél 01 48 18 82 68



CGT Culture
12 rue de Louvois
75002 PARIS
tél : 01 40 15 51 70

ELECTIONS A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES BIBLIOTHECAIRES ADJOINTS SPECIALISES (Scrutin du 2 AVRIL 2009)

VOTEZ et faites voter CGT une force en progression dans les bibliothèques

**Catégorie B dans la Fonction Publique :
Une situation qui ne cesse de se détériorer !!!**

« Cœur de métier » dit-elle
Valérie Péresse, récemment à France Inter, posait la question de l'utilité d'une standardiste (notez au passage l'emploi du féminin) à l'Université. Elle préconisait de supprimer plusieurs postes de catégorie C et de demander en échange (sic) un catégorie A.

Alors l'avenir serait des bibliothèques sans magasiniers !!

.La privatisation accélérée de certaines missions (reprographie, ménage, sécurité, reliure et même catalogage) ne contribue pas à améliorer le service public, mais vise à renforcer la gestion par le stress et à demander toujours plus de polyvalence à toutes les catégories.

Revendiquons un véritable repyramidage des emplois par la reconnaissance des qualifications.

Contractuels

Les personnels en position précaire ne peuvent exercer librement et pleinement leurs droits d'agents de l'État et de citoyen. Ils sont involontairement inféodés aux volontés des chefs de service et des directions dans l'espoir de voir reconduire leur contrat l'année suivante.

Cela a des conséquences sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels, y compris des titulaires.

La précarisation des agents et la casse du statut de la Fonction Publique est une volonté délibérée du gouvernement !

La CGT revendique depuis des années une négociation sur l'ensemble de la grille indiciaire. La mobilisation et les actions unitaires de fin 2007 avaient conduit les huit organisations syndicales de la Fonction publique à demander une négociation pour révision complète de la grille des trois catégories A,B,C.

Pourtant, suite à un protocole d'accord du 21-02-2008 décliné en 5 volets, quatre organisations syndicales CFDT, UNSA, CGC, CFTC ne représentant ensemble que 36,2 % des personnels des trois versants de la Fonction publique ont signé le volet III envisageant de « reconstruire les grilles indiciaires en commençant par les catégories A et B... », ceci sans aucun engagement substantiel préalable du Ministre, sauf « favoriser la mobilité, allonger les carrières et s'inscrire dans la redéfinition des politiques indemnitaires,... »

C'est à partir des signatures minoritaires de ce volet, qu'un projet de réforme de la catégorie B, a été discuté à la Fonction publique, en excluant les organisations syndicales représentant la majorité des personnels dont la CGT. La CGT condamne fermement cette conception du dialogue social d'autant plus qu'un projet de loi réorganisant le dialogue social dans la Fonction publique doit être bientôt soumis au Parlement. **Cette pseudo négociation, engagée en septembre pour la catégorie B, a inévitablement produit rumeurs et désinformation. Nous le regrettons car les personnels ont plus à gagner par la lutte et la cohésion que par la division.**

Les propositions ministérielles à notre connaissance sont :

- créer un seul corps en trois grades englobant les actuelles catégories B type et classement indiciaire intermédiaire (CII)
- recrutements Bac au 1^o grade et Bac + 2 au 2^o grade ;
- début du 1^o grade à l'indice majoré (IM) 310 (1,07 SMIC) ;
- début 2^o grade à IM 320 (1,10 SMIC)
- sommet de corps et de 3^o grade IM 551(1,9 SMIC) et possible 559 en 2011

L'amplitude actuelle des catégories est de IM 297-514 pour la catégorie B type et IM 308-534 pour la catégorie CII.

Mais, le projet prévoit aussi l'allongement de la durée de carrière et, avec les barrages actuels, personne n'est assuré d'atteindre le sommet du troisième grade ! Et la « mesure de revalorisation » est inégalitaire, y compris en salaires cumulés sur une carrière entre les B type et les CII. Elle présente dans certains cas une régression financière.

En vérité, cette « proposition ministérielle » ne règle rien du contentieux ancien sur la catégorie B, issu du protocole Durafour, signé en 1990 par tous les syndicats sauf la CGT.

Encore plus aujourd'hui qu'hier, du fait du tassement de l'ensemble de la grille vers le bas, les qualifications à l'entrée ou acquises en cours de carrière sont loin d'être prises en compte.

Un bref historique :

En 1986, le salaire minimum de la Fonction publique se situait encore à 14,7 % au-dessus du SMIC. Le traitement d'entrée dans la catégorie B était lui supérieur de 23 % au SMIC.

Fin 2008, le salaire minimum est égal du SMIC et l'entrée en catégorie B n'est plus supérieure que de 2,41 % !

Les actuelles propositions gouvernementales mettraient l'entrée en catégorie B à 6,9 % au-dessus du SMIC... jusqu'en juillet 2009 où, avec l'augmentation légale du SMIC, il se situera de nouveau à moins de 5 % au-dessus.

Idem, par exemple, pour la fin du premier grade qui, en 1986, était supérieure de 95 % au SMIC et qui aujourd'hui ne l'est plus que de 59,7 %. La réforme proposée aboutirait à la situer aux environs de 61 % en juillet 2009, au prix d'un allongement de carrière moyenne de 6 ans !

La CGT revendique :

La fixation du SMIC à 1600 € bruts et un début de carrière dans la grille par niveau de recrutement

CAP/BEP	1,2 SMIC
BAC	1,4 SMIC
Bac +2	1,6 SMIC
Bac +3/4	1,8 SMIC
Bac +5	2,0 SMIC
Bac +8	2,3 SMIC

La CGT propose :

Pour chaque catégorie C, B et A des grilles avec des niveaux de salaires satisfaisants pour tous reconnaissant les qualifications. Ceci sur la base de nos repères confédéraux adaptés aux modes de recrutement et de carrière de la Fonction publique.

Et le doublement du salaire entre le début et la fin d'une carrière complète.

La naïveté ne peut être de mise sur ce dossier car tout prouve que pour le gouvernement, il s'agit d'avancer dans la cohérence ses projets de réduction des effectifs, de compression des salaires, d'augmentation de la part variable du salaire par rapport à la part fixe, de remise en cause des repères indiciaires et de la grille, de développement des dispositifs de dérégulation telle la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) et de développement de l'indemnitaire de type Prime de Fonction et de Résultat (PFR).

En modérant et en bloquant l'augmentation de la valeur du point d'indice, concomitamment à un resserrement de l'ensemble de la grille Fonction publique, le pouvoir a créé chez les fonctionnaires un malaise profond vis-à-vis de leur travail, car à la faiblesse du pouvoir d'achat très durement vécue, s'ajoute la non reconnaissance de la qualification et du travail, pour accomplir les missions.

Le projet de modification des catégories B et CII est non seulement sans ambition, mais il est aussi sans perspective d'avenir. Par exemple, il n'intègre pas l'ossature Licence Master Doctorat (LMD) des diplômés

(quelle que soit l'analyse qu'on en fait) et il ne prend pas en compte l'arrivée à un âge bien plus tardif dans la Fonction publique.

La CGT propose que les personnels avec leurs organisations, débattent, établissent des revendications porteuses d'avenir pour l'ensemble des catégories, et tenant compte du contexte d'urgence qui n'échappe à personne, avec le maximum d'implication immédiate sur les catégories B et CII.

Nous devons collectivement tout faire pour empêcher le Conseil de la fonction publique d'avancer sur ce projet avec l'aval des seuls syndicats minoritaires

Si ce projet passait en l'état, d'une part il serait, c'est évident, négatif pour les catégories B et CII, et d'autre part il compromettrait toute chance d'avancée significative, pour les catégories A et C.

Les attaques contre les salaires, l'emploi et le code du travail sont similaires dans les entreprises publiques et dans le privé. Pour la catégorie B, pour toutes les catégories, avec les fonctionnaires et tous les agents de la Fonction publique l'heure est à l'unité et à la lutte offensive.

Alors voter Cgt dans ce contexte là c'est faire confiance à :

Une organisation syndicale différente

Membre d'une Confédération, première force syndicale dans le pays, membre d'une Fédération qui concerne les secteurs (publics et privés) de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche, organisés dans les établissements d'Enseignement Supérieur et dans ceux du Ministère de la Culture et de la Communication **regroupant tous les personnels** (enseignants, administratifs, personnels ingénieurs, techniques, de service, des bibliothèques, titulaires et contractuels) notre structuration syndicale CGT librement définie dans nos congrès, alimente une réflexion commune, **gage de mobilisation, d'indépendance et d'efficacité d'action.**

La CGT est une des rares organisations syndicales à demander l'abrogation de la Loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) et n'ira pas s'asseoir à la table de la ministre juste pour discuter d'un seul sujet (par exemple la formation des enseignants) ou d'un seul décret (par exemple le décret des enseignants-chercheurs).

Pour la CGT, c'est la copie entière qu'il faut revoir avec la mise en place d'une grande consultation des personnels, de tous les personnels (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATOS) avec les usagers (étudiants) afin de reconstruire un service public d'enseignement supérieur.

Et c'est pourquoi nous vous proposons avec les élus CGT de nous opposer partout où cela est possible comme dans les CAP aux projets et décisions découlant de la LRU :

- Suppression de la sous direction des bibliothèques qui gère les missions des bibliothèques universitaires et leur travail en réseau, nous privant de toute représentativité nationale
- Diminution du rôle des directeurs de bibliothèque universitaire, (décret n° 2009-207 du 19 février 2009), directeur qui ne dirigera plus ni le personnel, ni le budget et ne participera qu'à titre consultatif aux conseils des universités
- Disparition programmée de la catégorie C des universités et de la Fonction Publique
- Privatisation de nombreuses fonctions et recours accéléré aux emplois précaires pour des besoins permanents
- Mise en concurrence des personnels par l'instauration de prime au mérite (Prime de Fonctions et Résultats PFR) et individualisation des salaires et des carrières.

Evaluation

*Exiger que
l'évaluation soit
une
reconnaissance des
qualifications et du
travail accompli
(elle doit s'attacher
à la dimension
collective)
Revendiquer
qu'elle soit
transparente avec
des critères
élaborés
démocratiquement
et connus de tous,
avec des rapports
écrits et en cas de
litige, la possibilité
de recours.*

VOTEZ et faites voter CGT une force en progression dans les bibliothèques

AVANT le 2 AVRIL 2009

(Date limite d'arrivée du courrier au ministère)

*Les magasiniers, les assistants de
bibliothèques et les conservateurs ont
désormais des élu(e)s CGT dans les CAP*

**OSEZ LE VOTE CGT
VOTEZ ET FAITES VOTER
POUR LA LISTE PRESENTÉE
PAR LA CGT**

**Ne laissez pas à d'autres le
choix de se battre pour vous**

**LE 19 MARS TOUS ET TOUTES EN GREVE ET DANS LES MANIFESTATIONS POUR UN AVENIR MEILLEUR.
LA CRISE C'EST EUX LA REPONSE C'EST NOUS.**

CAP Nationale : dernier rempart contre l'individualisation des carrières, des traitements et des primes, basée sur le mérite.

Obligatoirement consultées pour émettre un avis sur tous les événements qui jalonnent le déroulement de carrière d'un agent (elles sont toujours consultatives).

Elles ont notamment à siéger :

- sur les propositions de titularisation, de reconduction de stages ou de refus de titularisation
- sur l'avancement au choix (inscription sur la liste d'aptitude au corps supérieur)
- sur l'avancement de grade (inscription au tableau d'avancement au grade supérieur)
- sur les bonifications d'échelon (réduction du temps moyen)
- les détachements
- les mutations
- les problèmes disciplinaires, etc.....

Liste présentée par les syndicats :

CGT-CULTURE et FERC-SUP CGT

Corps des BIBLIOTHECAIRES ADJOINTS SPECIALISES

HORS CLASSE	
Thomas IBANEZ	SCDU Bordeaux 3
Catherine VERNADE	Bibliothèque Nationale de France
Laurence CHATARD	SCDU Paris 6
Mireille BRAVO	SCDU Bordeaux 1
1 ERE CLASSE	
Christine PATUREAU	Bibliothèque Nationale de France
Annie LAINE	Bibliothèque Nationale de France
Vonnick LE BOURHIS	Bibliothèque Nationale de France
Annie BERGERON	Bibliothèque Nationale de France
2 EME CLASSE	
Sylvie TOURNAY	SCDU Valenciennes
Céline GASPARD KADER	Bibliothèque Nationale de France
Danielle POLI	SCDU Paris 6
Mauricette ORFIN	SCDU Paris 6

Majoritaire dans notre pays, la CGT est le syndicat qui lutte pour :

- l'emploi statutaire,
- des salaires corrects,
- le droit à la retraite,
- la protection sociale,
- la défense du service public,
- des garanties collectives,
- nos statuts,
- nos carrières.

La FERC-Sup CGT est votre outil syndical dans l'enseignement supérieur.

La CGT culture est votre outil syndical du Ministère de la Culture

*Investissez-les !
Utilisez-les !*

OSEZ LA CGT, adhérez ! SECTEUR BIBLIOTHEQUES

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

.....

Adresse professionnelle :

.....

Bulletin à retourner à la CGT case 544 263 rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX

tél : 01.48.18. 82. 44 mail :ferc@cgt.fr